



LES 7 PROPOSITIONS

Pour une Présidence du Peuple

VERSION COURTE : 20 MINUTES



pourunepresidencedupeuple.fr



LES 7 PROPOSITIONS

Pour une Présidence du Peuple

INTRODUCTION AU PROGRAMME

Contrairement aux habitudes prises ces dernières décennies, **le quinquennat proposé par  est exclusivement présidentiel**, ce qui signifie qu'il ne portera pas de programme de gouvernement (Aménagement des Territoires, Budget, Défense, Éducation, Environnement, Santé, Sécurité, etc...).

Les 7 propositions Pour une Présidence du Peuple sont, articulées autour de **7 axes dont la ligne directrice est la souveraineté populaire**. A cette fin, le recours fréquent au Référendum est le levier principal de l'action présidentielle que nous proposons.

Notre objectif est de questionner démocratiquement l'organisation des institutions républicaines, mais aussi la politique internationale de la France afin de les relégitimer par la décision souveraine du Peuple que Nous formons ensemble.

Au vu de la crise que traverse notre régime politique, il apparaît vital de prendre le temps de converser des sujets qui structurent l'exercice de notre citoyenneté et de notre souveraineté. Nous proposons de faire collectivement le bilan afin de mieux converger vers l'avenir que Nous souhaitons nous donner.

Notre candidature ne sera pas contre telle ou telle proposition, car nous considérons que nos voix ne valent ni plus ni moins que celles des cinquante millions de voix composant notre corps électoral. À ce titre, nous aurons le droit et l'opportunité d'exprimer nos avis dans les urnes lors des processus référendaires comme tout un chacun.

Cette posture peut paraître originale voire étrange, mais a-t-on déjà vu, avant un match, un arbitre exprimer publiquement qu'il est supporter de l'équipe qu'il va devoir arbitrer ? Ce n'est pas concevable, car cela délégitimerait automatiquement son rôle.

ARTICLE 2

de la Constitution de la V^e République édicte le principe suivant :

« gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple »

La devise "Pour une Présidence du Peuple, Par le Peuple, Pour les Peuples" reprend ce principe tout en l'adaptant au message que nous souhaitons faire passer. **Notre premier objectif** est de **recouvrer Notre souveraineté au nom du Peuple que Nous formons ensemble.**

ARTICLE 3

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum »

Nous proposons *un* exercice de notre souveraineté nationale qui soit ancré sur ses deux jambes en organisant des Référendums. Ce que nous n'avons plus expérimenté depuis 20 ans déjà.

ARTICLE 5

« Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »

En somme, le rôle de la Présidence est d'arbitrer, de garantir, de veiller et non de gouverner.

Selon l'Académie française, "présider" consiste à "occuper la première place dans une assemblée avec la charge d'assurer l'ordre de ses délibérations et, plus particulièrement, de donner la parole, de recueillir les voix et de proclamer les décisions qu'elle rend."

Partant de cette lecture de la Constitution, **notre second objectif** est de **dépersonnaliser le pouvoir présidentiel pour lui donner le rôle qui devrait, selon nous, être le sien, à savoir, un contre-pouvoir entre les mains du Peuple** d'où l'expression "Pour une Présidence" dans la devise.

Notre troisième objectif est d'**assurer une séparation effective des pouvoirs politiques en présentant un programme et une candidature uniquement à l'élection présidentielle.**

Notre programme étant exclusivement présidentiel, il se concentre sur les prérogatives présidentielles, "arbitrer, garantir, veiller".

Pour tout ce qui est relatif à un programme de gouvernement (Alimentation, Défense, Ecologie, Economie, Education, Santé, Sécurité, etc...), à Nous de définir quelles propositions politiques nous correspondent le mieux mais une chose est certaine, **P** ne prendra pas part à l'écriture de cette page-ci de notre histoire citoyenne et politique.

Si Nous choisissons de faire advenir le programme « Pour une Présidence du Peuple », alors le quinquennat sera articulé en trois temps mais avant toute chose, il sera demandé au **Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)** d'organiser une **Convention Citoyenne sur la Citoyenneté, la Démocratie et les Institutions Républicaines (3CDIR)**.

La première phase, allant de la *passation de pouvoir à la fin de l'année 2029*, sera **dédiée aux institutions de la V^e République** sur lesquelles Nous serons amenés à nous exprimer lors de **5 voire 6 Référendums**.

Ceux-ci questionneront l'articulation entre les différents pouvoirs politiques que sont le Gouvernement, le Parlement, le Peuple et la Présidence.

Si les choix faits lors des Référendums précédents ne restreignent pas la capa-

cité présidentielle à convoquer des Référendums, alors **la seconde période du quinquennat sera consacrée à la politique internationale**. Nous serons appelés à Nous exprimer directement sur les relations que la France noue avec les autres États du monde. **L'organisation de 6 Référendums de janvier 2030 à juin 2031** permettra d'en définir ou d'en redéfinir les grandes orientations.

Enfin, après avoir tenté de relégitimer les institutions et la politique internationale françaises grâce aux recours à notre commune souveraineté, **ce quinquennat s'achèvera avec un dernier Référendum en décembre 2031**.

Il aura pour objet la conservation ou non de la V^e République afin d'éclairer les enjeux de la campagne électorale de l'élection présidentielle suivante, tout comme les précédents Référendums sur la politique internationale auront permis de le faire.

Pour ainsi dire, **ce quinquennat présidentiel se voit comme un quinquennat-bilan permettant de relégitimer et/ou de redéfinir un cadre d'exercice du pouvoir politique** dans lequel des propositions d'avenir pourront être diversement proposées pour le cycle quinquennal suivant.

Au-delà de l'aspect purement institutionnel, **FP** considère que l'Auvergne, le Dauphiné, la Gascogne, la Martinique, la Normandie, la Savoie et tant d'autres sont des réalités humaines tangibles tandis que la France est une idée qui peu à peu s'est manifestée.

Cela explique pourquoi nous avons choisi "Pour les Peuples" dans notre devise "Pour une Présidence du Peuple, Par le Peuple, Pour le Peuples" plutôt que "Pour le Peuple" qui vient plus naturellement.

Partant de ce principe et contrairement aux idées fort répandues, nous pensons que **c'est la France qui est Angevine, Bourguignonne, Calédonienne, Champenoise, Guyanaise, Picarde, Tourangelles plutôt que l'inverse.**

Ces entités existaient et existent au-delà de leurs incorporations à la France que nous connaissons. Cela laisse à présumer que la Guyane, par exemple, pourraient continuer de subsister sans la France, mais la France pourrait-elle seulement continuer d'exister sans les Pays qui la fondent ?

Nous pensons que non. Bien au contraire, nous estimons que cette extraordinaire diversité est l'essence même de la France.

Le programme « Pour une Présidence du Peuple » propose d'organiser des conférences sur et au sein des Pays qui fondent la France afin d'œuvrer à la prise de conscience que la France ne peut être vue et perçue comme un bloc culturel et identitaire monolithique.

Si Nous choisissons de faire advenir le programme de **FP alors une cinquantaine de Conférences mettant à l'honneur les Pays de France seront initiées.**

Concrètement, ces conférences seront organisées avec, par et pour les personnes qui font vivre ces Pays. **Ce cycle de conférences débutera en septembre 2027 et s'achèvera en décembre 2031 soit 52 mois pour 52 conférences.**

La Présidence de la République n'aura qu'un rôle d'appui logistique, financier et médiatique.

Ces conférences auront pour objectif de nous amener collectivement vers une meilleure compréhension des différentes réalités vécues selon les pays d'appartenance mais aussi une meilleure appréhension de l'essence de la France qui réside dans son intense diversité, source de son aspiration à l'universalité.

Mai 2027 – Mars 2029

LES INSTITUTIONS DE LA V^E RÉPUBLIQUE ET L'ARTICULATION DES POUVOIRS POLITIQUES

DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS Dès aujourd'hui.

FP ne présentera de candidature qu'à l'élection présidentielle afin de concrétiser la séparation des pouvoirs avec le Gouvernement, le Parlement et les Collectivités Territoriales.

C'est ainsi un gage donné pour en finir avec la «toute-puissance» de la présidence.

DU PEUPLE De Mai 2027 à Fin Février 2029

Fin Février 2029 : Référendum
sur la réforme du Référendum

Dès la passation de pouvoir à l'Élysée en mai, il sera demandé au Conseil Économique Social et Environnemental (**CESE**) d'organiser une **Convention Citoyenne sur la Citoyenneté, la Démocratie et les Institutions Républicaines (3CDIR)**.

Elle sera intronisée en septembre 2027 et aura pour mission, entre autres, de travailler sur le Référendum afin de formuler une proposition

de loi réformant les différents articles existants pour constituer un Titre nommé « Du Référendum » au sein de la Constitution de la Ve République.

Elle disposera d'une année et demie pour établir un projet de réforme institutionnelle qui sera définitivement présenté début décembre 2028 pour permettre le débat jusqu'au Référendum ayant lieu fin février 2029.

La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

« Approuvons-nous ce projet
de loi visant à réformer
le Référendum ? »

DU GOUVERNEMENT Fin Juin 2027

Référendum sur l'Article 49.3
de la Constitution.

La question qui Nous sera posée lors de ce Référendum sera :

« Souhaitons-nous
conserver l'Article 49.3
au sein de la Constitution
de la V^e République ? »

DE LA PRÉSIDENTENCE

Octobre 2027

Référendum sur l'Article 12 et le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale.

A l'heure actuelle, seule la Présidence peut décider de la dissolution de l'Assemblée nationale sans pour autant être responsable devant elle.

La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

«Souhaitons-nous que la dissolution de l'Assemblée Nationale ne puisse être décrétée qu'après validation du Peuple lors d'un référendum ? »

DU PARLEMENT

De Mai 2027
à Novembre 2028

Fin Janvier 2028 : Référendum sur le mode de scrutin des élections législatives.

La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

«Souhaitons-nous instaurer la proportionnelle intégrale à un tour pour élire les parlementaires siégeant à l'Assemblée Nationale ? »

Avant d'aller plus loin sur le Parlement. Résumons.

Grâce aux trois premiers Référendums organisés entre juin 2027 et janvier 2028, Nous aurons confirmé ou modifié les principales règles encadrant les rapports entre les différents pouvoirs politiques que sont le Gouvernement, le Parlement, le Peuple et la Présidence.

Ainsi, d'une certaine manière, le souverain que Nous sommes collectivement aura été remis au centre de la vie politique, car Nous aurons eu l'occasion de décider comment les parlementaires sont élus, de décider qui peut mettre un terme à leurs mandats avant leurs échéances et qui donne le « la » entre le Gouvernement et le Parlement.

A la suite de cela, sera peut-être venu le temps de décider si Nous souhaitons remettre à plat ou non la configuration partisane au sein du Palais Bourbon et donc, normalement, du Gouvernement qui en découle.

Début Avril 2028 : Référendum sur la dissolution de l'Assemblée Nationale.*

** Si Nous modifions le pouvoir de dissolution lors du Référendum d'Octobre 2027 alors Nous aurons la possibilité de décider de dissoudre ou non l'Assemblée Nationale.*

Et si Nous décidons de dissoudre et donc de retourner aux urnes pour élire nos représentants, alors les personnes et les partis politiques qu'ils représentent sauront quelles seront les conditions d'exercice du mandat qu'ils s'apprêtent à briguer.

Un décret d'application de la dissolution serait déposé dans la foulée pour que les élections législatives se tiennent directement en juin 2028 car les différentes parties prenantes auront pu anticiper. La date du Référendum sur la dissolution étant connue bien avant.

La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

«Souhaitons-nous dissoudre l'Assemblée Nationale actuelle ?»

RÉFÉRENDUM SUR LA RÉFORME DU SÉNAT

Novembre 2028

La Convention Citoyenne sur la Citoyenneté, la Démocratie et les Institutions Républicaines (3CDIR) aura également pour mission de travailler sur la réforme du Sénat tout en conservant la nature du Sénat qui a vocation à représenter les Pays de France.

Elle disposera d'un peu moins d'une année pour émettre un projet de loi réformant le Sénat qui sera présenté en juin 2028 pour un Référendum en novembre 2028.

En cas d'adoption d'un projet de réforme modifiant le cadre électoral, cela laissera un peu moins d'une année avant les élections sénatoriales de septembre 2029.

La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

« Approuvons-nous ce projet de loi visant à réformer le Sénat ? »

Janvier 2030 – Juin 2031

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE LA FRANCE

DU MONDE

De Janvier
à Juin 2030

Fin Janvier 2030 : Référendum sur l'adhésion de la France à l'OTAN.

La question qui nous sera posée lors du Référendum est :

« Souhaitons-nous que la France continue à être membre de l'OTAN ? »

Juin 2030 : Référendum sur la présence de la France au sein de l'ONU. Selon les résultats, second Référendum sur la présence de la France au sein du Conseil de Sécurité de l'ONU et le droit de veto qui en découle. La question qui Nous sera posée lors du premier Référendum est :

« Souhaitons-nous que la France continue à participer à l'ONU ? »

Si Nous répondons Oui à cette première question alors la seconde question qui Nous sera posée est :

« Souhaitons-nous que la France conserve son droit de veto au sein de l'ONU en restant membre du conseil de sécurité ? »

DE L'EUROPE

De Septembre 2030
à Juin 2031

Début Décembre 2030 : Référendum sur l'Espace Schengen.

La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

« Souhaitons-nous que la France continue à être dans l'Espace Schengen ? »

Mi-Mars 2031 : Référendum sur la zone Euro. La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

« Souhaitons-nous que la France continue à utiliser l'Euro ? »

Mi-Juin 2031 : Référendum sur l'Union Européenne. La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

« Souhaitons-nous que la France continue à être État membre de l'Union Européenne ? »

Septembre – Décembre 2031

LA V^E RÉPUBLIQUE

DE LA RÉPUBLIQUE

De Septembre à
mi-Décembre 2031

Mi-Décembre 2031 :

Référendum sur la V^e République.

La question qui Nous sera posée lors du Référendum est :

« Souhaitons-nous conserver
la Constitution de la
V^e République pour
la France ? »

Ce Référendum aurait lieu quasiment deux années après les potentielles modifications institutionnelles issues des Référendums de la période 2027-2029 ce qui permettra un temps de recul sur les apports éventuels. Ce dernier Référendum du quinquennat nous donnerait la possibilité de savoir où Nous en sommes dans notre rapport à nos institutions avant qu'un nouveau quinquennat présidentiel ne débute.

En effet, il aurait lieu 4 mois avant l'élection présidentielle permettant ainsi de respecter la période dite «préliminaire» définie par l'**Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (ARCOM)** qui débute le 1^{er} janvier de l'année de l'élection en question.

Si Nous décidons ensemble de conserver la V^e République, la légitimité de l'élection qui s'ensuivra se verra renforcée.

Si, à l'inverse, Nous décidons d'un changement de régime politique et donc de Constitution alors les candidats à l'élection présidentielle sauront que le mandat qu'ils briguent sera placé sous le sceau d'un travail constitutionnel majeur.

Pour conclure et résumer, **ce programme exclusivement présidentiel propose donc, à minima, 5 Référendums et, à maxima, 13 Référendums échelonnés tout au long du quinquennat.**

Selon les résultats des Référendums et en particulier celui sur la validation de la réforme institutionnelle du Référendum, d'autres Référendums pourraient émerger de la volonté citoyenne et/ou parlementaire.

Par contre, les Référendums de la seconde moitié du quinquennat pourraient ne pas voir le jour si la capacité référendaire venait à être retirée à la Présidence de la République si telle est la proposition de la **Convention Citoyenne sur la Citoyenneté, la Démocratie et les Institutions Républicaines (3CDIR)** mais cela serait le résultat de la volonté souveraine du Peuple que Nous formons ensemble.

Quoiqu'il en soit, aucun autre Référendum que ceux présentés dans ce programme ne sera organisé à l'initiative de la personne candidate « Pour une Présidence du Peuple » qui serait élue en 2027 si Nous en décidons ainsi.

Toutes les propositions issues de la **Convention Citoyenne sur la Citoyenneté, la Démocratie et les Institutions Républicaines (3CDIR)** pourront faire l'objet d'un débat au Parlement si telle est la volonté du Gouvernement et/ou du Parlement qui seront en responsabilité quand la **3CDIR** aura rendu publics ses travaux. Ces propositions pourront également faire l'objet d'initiative citoyenne et populaire si un tel pouvoir politique était attribué au Peuple par le Peuple au cours du quinquennat.

Depuis 30 ans, la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** organise des débats publics sur les projets ayant un impact environnemental ou d'aménagement du territoire. C'est une autorité publique indépendante et neutre qui bénéficie d'une expertise accumulée lors de ces décennies de travaux.

Le **Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)** est la troisième assemblée de France à l'échelle nationale. L'histoire de cette assemblée remonte à la fin XIX^e siècle et au début du XX^e lorsque les libertés d'associations et syndicales ont été reconnues par la Loi.

Le CESE existe sous sa forme actuelle depuis 1946 et il est reconnu par la Constitution de la V^e République. Ces dernières années, il a participé à l'organisation de nombreux processus de démocratie participative.

L'objectif des **Référendums est de garantir l'exercice de la souveraineté nationale appartenant au Peuple** comme cela est institué par l'**Article 3** de la Constitution mais aussi de favoriser la conscience et la responsabilité citoyenne dans une atmosphère de respect.

Du fait de leurs indépendances, de leurs neutralités et de leurs expertises, le **CESE** et la **CNDP** seront sollicités afin de garantir le bon déroulement des processus démocratiques résultants de l'ouverture des débats référendaires.

Enfin et surtout, le ou la candidat-e de **7P** **s'engage à conserver sa neutralité** tout au long du quinquennat, envisagé dans ce programme, **afin d'assurer son rôle d'arbitre** tel qu'il est formulé dans la Constitution de la V^e République, mais aussi pour veiller à ce que les Référendums proposés soient l'occasion de l'émergence de dynamiques politiques

profondément collectives, démocratiques et pluralistes.

De manière simple et concrète, (l'objectif de ce programme politique est finalement de réaffirmer le principe fondateur la République qui est la souveraineté du Peuple mais aussi de raviver l'essence même des différentes déclarations des droits humains et citoyens).

En somme, réaffirmer que Nous sommes des humains individuellement dignes et légitimement souverains sur les affaires humaines qui Nous sont communes.

Citoyennement vôtres,

L'EQUIPE



Le 17 septembre 2025
à Montréal

pourunepresidencedupeuple.fr



[pourunepresidencedupeuple](https://www.instagram.com/pourunepresidencedupeuple)



[pourunepresidencedupeuple](https://www.facebook.com/pourunepresidencedupeuple)



[pourunepresidencedupeuple](https://www.youtube.com/pourunepresidencedupeuple)

Pensons-y, Parlons-en, Faisons-le.

CONTACTS, INFO-LETTRES ET PARTICIPATION

7P souhaite **“Communiquer Moins Mais Mieux” (3CM)**, c’est pourquoi nous tenterons de **ne pas communiquer directement avec vous durant les vacances scolaires, les week-ends et les jours fériés** afin de respecter nos rythmes de vie.

Il est toutefois possible qu’il arrive, en cas d’impératifs organisationnels, que nous communiquions avec vous pendant ces périodes. Il y a parfois une légère différence entre ce que l’on veut faire et ce que l’on peut faire. Quoiqu’il en soit, nous tacherons que cela arrive le moins possible.

Si vous **souhaitez vous informer tout en choisissant le rythme qui vous convient le mieux**, vous pouvez vous inscrire directement sur notre site internet
[*pourunepresidencedupeuple.fr/informer*](https://pourunepresidencedupeuple.fr/informer)

ou avec les liens ci-dessous :

Soutien : [*https://pourunepresidencedupeuple.fr/participer/soutien*](https://pourunepresidencedupeuple.fr/participer/soutien)

Sympathisant : [*https://pourunepresidencedupeuple.fr/participer/sympathisant*](https://pourunepresidencedupeuple.fr/participer/sympathisant)

Adhésion : [*https://pourunepresidencedupeuple.fr/participer/adhesion*](https://pourunepresidencedupeuple.fr/participer/adhesion)

Don : [*https://pourunepresidencedupeuple.fr/donner*](https://pourunepresidencedupeuple.fr/donner)

Si vous avez des questions sur l’objet politique de 7P ou que vous souhaitez éclaircir certains points :
[*questions@pourunepresidencedupeuple.fr*](mailto:questions@pourunepresidencedupeuple.fr)

Ou nous envoyer un mail aux adresses suivantes :

Pour une information mensuelle :

[*info-m@pourunepresidencedupeuple.fr*](mailto:info-m@pourunepresidencedupeuple.fr)

Pour une information trimestrielle :

[*info-t@pourunepresidencedupeuple.fr*](mailto:info-t@pourunepresidencedupeuple.fr)

Pour une information annuelle :

[*info-a@pourunepresidencedupeuple.fr*](mailto:info-a@pourunepresidencedupeuple.fr)

Vous pouvez également nous suivre de manière plus régulière avec nos comptes « 7P Pour une Présidence du Peuple » sur Instagram, Facebook et Youtube.

Si vous souhaitez participer à l’oeuvre collective qu’est 7P, vous pouvez choisir entre les différents statuts proposés par 7P en nous envoyant un mail à
[*soutien@pourunepresidencedupeuple.fr*](mailto:soutien@pourunepresidencedupeuple.fr)

Si vous souhaitez nous contacter pour obtenir des informations d’ordre administratif :
[*contact@pourunepresidencedupeuple.fr*](mailto:contact@pourunepresidencedupeuple.fr)

Merci à Vous, Merci à Nous et à Bientôt

1) MAI- SEPTEMBRE 2027

ORGANISATION
ET INTRONISATION
DE LA CONVENTION
CITOYENNE SUR
LA CITOYENNETÉ,
LA DÉMOCRATIE
ET LES INSTITUTIONS
RÉPUBLICAINES (3CDIR)

2) JUIN 2027

RÉFÉRENDUM
ARTICLE 49.3

3) OCTOBRE 2027

RÉFÉRENDUM
SUR LE POUVOIR
DE DISSOLUTION

4) JANVIER 2028

RÉFÉRENDUM SCRUTIN
PROPORTIONNEL -
ASSEMBLÉE NATIONALE

5) MARS 2028

ELECTIONS
DÉPARTEMENTALES
ET RÉGIONALES

6) AVRIL 2028

RÉFÉRENDUM SUR
LA DISSOLUTION DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE*

* SI LE POUVOIR DE DISSOLUTION PAR
RÉFÉRENDUM EST ENTERINÉE
EN OCTOBRE 2027

7) JUIN 2028 :

ELECTIONS LÉGISLATIVES**

** SI DISSOLUTION ENTERINÉE PAR LE
RÉFÉRENDUM D'AVRIL 2028

8) NOVEMBRE 2028

RÉFÉRENDUM SUR
LA PROPOSITION DE LOI
RÉFORMANT LE SÉNAT

9) FIN FÉVRIER 2029

RÉFÉRENDUM SUR
LA PROPOSITION
DE LOI RÉFORMANT
LE RÉFÉRENDUM

10) JUIN 2029 :

ELECTIONS
EUROPÉENNES

11) SEPTEMBRE 2029 :

ELECTIONS
SÉNATORIALES

12) FIN JANVIER 2030

RÉFÉRENDUM OTAN

13) JUIN 2030

RÉFÉRENDUMS ONU

14) DÉBUT DÉCEMBRE 2030

RÉFÉRENDUM
SCHENGEN

15) MI-MARS 2031

RÉFÉRENDUM ZONE
EURO

16) FIN JUIN 2031

RÉFÉRENDUM UE

17) MI-DÉCEMBRE 2031

RÉFÉRENDUM
CONSTITUTION V^E
RÉPUBLIQUE

18) AVRIL 2032

ELECTION
PRÉSIDENTIELLE

